



Rupture de contrat par un professionnel du bâtiment

Par Imane

Bonjour,

Je suis particulier, un artisan du bâtiment qui devait réaliser des travaux de façade a annulé le chantier après 7 mois de signature du devis et versement de l'acompte alors que l'isolant extérieur se détériore.

Que prévoit la loi pour rupture de contrat par un professionnel artisan du bâtiment ? Est-il possible de récupérer au-delà de l'acompte versé ?

Merci d'avance pour votre retour !